

**DOSSIER DE CANDIDATURE
POST VAE**

Le dossier peut être transmis :
Par voie postale, par dépôt à l'IFSI/IFAS sur le site de Pontoise

ADRESSE POSTALE POUR L'ENVOI ET DEPOT DU DOSSIER

**IFSI/IFAS de l'Hôpital NOVO
CANDIDATURE POST VAE
3 Bis Avenue de l'Île-de-France – CS90079
95303 CERGY-PONTOISE CEDEX**

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Par téléphone : 01 30 75 43 43
Par courriel : ifsi.ifas.pontoise@ght-novo.fr

1- CONDITIONS D'ACCES À LA FORMATION

L'entrée en formation d'aide-soignant est réglementée par l'Arrêté du 07 avril 2020, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, et modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.

Article 1 :

Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 2° La formation professionnelle continue sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- 3° La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Article 5 :

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée. Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans la cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Un minimum de 20 % des places ouvertes par institut de formation, ou sur l'ensemble des places ouvertes du groupement d'instituts de formation est proposé aux agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) et agents de service.

LES INSCRIPTIONS NE SONT PAS SOUMISES A UN CALENDRIER PREDEFINI ET IL N'Y A PAS DE LIMITE DE CANDIDATS.

2 - CONSTITUTION DU DOSSIER

DOCUMENTS A JOINDRE :

- 1** - La fiche de renseignements dûment complétée, datée et signée ANNEXE A page 6
- 2** - Photocopie recto/verso et lisible d'une pièce d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- 3** - Une lettre de motivation manuscrite ;
- 4** - Un curriculum vitae à jour ;
- 5** - La copie de la notification de recevabilité du livret 2 (les 2 pages) ;
- 6** - Une attestation de prise en charge financière.

DIVERS

Après l'étude de votre candidature Post VAE, vous recevrez un courrier d'accord avec vos modalités de formation :

Devis financier, votre plan de formation et votre alternance ...

**Vous recevrez votre dossier d'inscription par voie dématérialisée,
Vous devrez prendre un rendez-vous auprès du secrétariat pour finaliser votre inscription administrative pour la rentrée prochaine.**

A bientôt !

